



**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
A RAYONNEMENT COMMUNAL**
Etablissement classé par le Ministère de la Culture

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015 - 2020

Le projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Education nationale, les structures en charge de la pratique amateur, ainsi que les lieux de création et de diffusion.

Le projet d'établissement identifie les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. La participation et l'engagement de chacun : élus, direction culturelle, enseignants et partenaires, contribueront à sa bonne mise en œuvre.

Conservatoire à rayonnement communal

Place du Général De Gaulle – 55200 Commercy

Tel : 03.29.91.06.73

conservatoiredemusique@commercy.fr

Sommaire

1. Introduction

2. Les missions du Conservatoire :

- 2.1. Une mission culturelle territoriale
- 2.2. Une mission pédagogique
- 2.3. Une mission sociale

3. Présentation et analyse de l'existant

3.1. Etat des lieux

- a) Les publics
- b) Les activités pédagogiques
- c) La diffusion
- d) Les ressources
- e) Les partenaires structurels
- f) Les réseaux

3.2. L'organisation

- a) Les élèves
- b) Le personnel
- c) Les organes représentatifs de fonctionnement
- d) Les règlements (intérieur et études)
- e) Le parc instrumental
- f) Les études
- g) Locaux et lieux de diffusion

3.3. Diagnostic

- a) Activités et partenariats
- b) L'action culturelle
- c) Les musiques nouvelles

4. Axes de développement

4.1. Le rayonnement

- a) Ouverture à la diversité des publics
- b) Accueillir le jeune public
- c) Ouverture sur la cité et développement des partenariats
- d) Confirmer l'action artistique
- e) Tendre vers une mutualisation des moyens

4.2. Evolution interne

- a) Lieu d'enseignement de qualité
- b) Placer les pratiques amateurs et les pratiques collectives au coeur des missions
- c) Tendre vers une diversification et un élargissement des pratiques proposées
- d) Améliorer les concerts d'élèves
- e) Une équipe pédagogique forte et soudée
- f) Informer et concerter

5. Conclusion

1. Introduction

Sous-préfecture de la Meuse, Commercy compte 6 322 habitants (en 2014). Ville centre en milieu rural, la cité des madeleines s'inscrit comme un élément structurant le territoire et apporte une réponse aux besoins d'une population souvent dispersée sur un territoire regroupant 10 communes membres de la Communauté.

En effet, La Ville propose de nombreux services indispensables au quotidien évitant ainsi la dispersion de la population vers des villes de plus grande importance Nancy, Bar-Le-Duc.

Par les services publics, très présents à Commercy, par les zones d'activités économiques et son centre ville, Commercy a su maintenir son attractivité en associant qualité et diversité.

Commercy est également une ville centre au sein de la Communauté de Communes. Celle-ci compte 10 communes adhérentes au total. Ses compétences vont aller en s'accroissant. La Communauté de Communes en dehors de ses compétences obligatoires vient de prendre la compétence petite enfance.

Créée en 1980, l'École Municipale de Musique Agréée est devenue depuis quelques années Conservatoire de musique à rayonnement communal de Commercy.

L'agrément du ministère de la culture impose à l'établissement de suivre le schéma national d'orientation pédagogique.

Le projet d'établissement, engage résolument le conservatoire dans l'accomplissement des missions correspondant à son classement et aux objectifs de politique culturelle fixés par les élus :

- Contribuer à l'éducation artistique pour tous, notamment par des actions en milieu scolaire, une pédagogie adaptée aux personnes en situations de handicap, le développement d'actions intergénérationnelles.
- Soutenir les initiatives des artistes amateurs.
- Articuler les équipements culturels communaux et les pratiques associatives.
- Mettre en commun outils et moyens culturels : mutualisation.
- Accompagner chaque élève musicien dans sa pratique et dans sa démarche d'apprentissage afin d'en faire un amateur éclairé.
- Valoriser le travail fait au Conservatoire dans le cadre de l'animation de la vie culturelle du territoire.
- Renforcer la transversalité entre toutes les formes d'art (Danse, Théâtre, Arts plastiques, photos, etc)

Les écoles de musique, de danse et d'art dramatique agréées par l'Etat ont des missions définies dans un souci de cohérence nationale. Elles disposent pour établir leur projet de quatre textes de référence :

- La Charte de service public en Musique, Danse, Art dramatique
- La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques 2008
- La Charte d'enseignement spécialisé de 2001

2. Les Missions du Conservatoire

2.1. Une mission culturelle territoriale

Plus qu'un simple centre de formation et de pratiques musicales, le Conservatoire constitue un outil

pertinent de valorisation du territoire sur le plan culturel.

La construction de l'avenir du Conservatoire en cohérence avec le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et théâtre (loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales) constitue un enjeu important.

Le Conservatoire fait partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Commercy. **La dimension d'enseignement artistique « communautaire » n'est pas à l'ordre du jour, car la Communauté de Communes n'a pas la compétence culturelle dans ses attributions.**

2.2. Une mission pédagogique

Le Conservatoire est un pôle de référence pédagogique en matière d'enseignement artistique. Il a pour vocation de former des amateurs (pour la majeure partie d'entre eux) aux pratiques artistiques en dispensant un enseignement spécialisé riche et diversifié.

L'enseignement artistique se présente comme un parcours dans lequel l'élève va suivre un chemin balisé par des activités de natures diverses, organisé autour d'un projet artistique et culturel global.

L'élève suit des cours réguliers dispensés tout au long de l'année et organisés suivant une progression établie. Il participe à des pratiques collectives, est amené à présenter en public des travaux personnels ou collectifs, s'inscrit à des activités ponctuelles, rencontre des artistes invités, est auditeur privilégié de spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de la Ville ou de structures partenaires, etc.

L'enseignement proposé a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales. Il prévoit une graduation, en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Parcours découverte, diplômant, non-diplômant, parcours personnalisé, il s'agit toujours de susciter et de développer l'intérêt et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi, en vue d'une formation artistique de qualité.

De nombreux objectifs pédagogiques, déjà présents dans le fonctionnement de l'école, sont à développer et à valoriser, parmi lesquels :

- Valoriser les pratiques collectives.
- Décloisonner les pratiques en favorisant la transversalité et les temps d'enseignements communs entre les disciplines.
- Diversifier les disciplines et les étendre à de nouveaux horizons artistiques grâce aux partenariats : musiques contemporaines, amplifiées, traditionnelles, anciennes, extra-européennes, variétés, MAO (Musique Assistée par Ordinateur), théâtre, etc...
- Réaliser le Règlement des études définissant l'organisation de l'enseignement (départements pédagogiques, cycles, évaluations, etc...).
- Proposer une pédagogie innovante grâce à la formation professionnelle continue des enseignants (pédagogie en direction de personnes en situations de handicap, pédagogie de groupe, etc...).
- Développer les interventions en milieu scolaire et en direction de la petite enfance pour favoriser la pratique du « jeune public ».
- Développer les échanges intergénérationnels en diversifiant les actions culturelles dans les établissements médico-sociaux, les maisons de retraite, etc...
- Constituer un vivier pour les formations musicales environnantes (orchestres, ensembles et chœurs d'amateurs).
- Accueillir et/ou avoir une mission conseil auprès de groupes locaux existants.

Qu'il s'agisse d'une simple découverte ou d'un parcours plus long aboutissant éventuellement à une certification, il est important de clarifier les objectifs et les contenus de formation au travers de divers documents (règlement des études, fiches d'évaluation extranet...) qui doivent faire l'objet de dialogue avec l'élève et ses parents, incontournables partenaires du projet éducatif.

2.3. Une mission sociale

Charte du Ministère de la Culture :

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens artistique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'œuvres de références. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. »

Afin que chacun puisse avoir accès à cet épanouissement, cette éducation artistique doit se construire en liant la formation avec les pratiques amateurs et les activités de spectacle vivant, tout en s'appuyant sur les structures culturelles et artistiques locales.

Le Conservatoire est un espace ouvert de rencontre, de partage, de création collective, tout en étant vecteur d'intégration sociale.

Au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics, cette démocratisation de la culture ouvre l'école sur son environnement et contribue à la réduction des inégalités d'accès aux pratiques culturelles.

- Présentation aux publics de réalisations pédagogiques et artistiques dans divers lieux permettant de se faire découvrir et de faire évoluer son image (auditions d'élèves, concerts, journées portes ouvertes, événements culturels, etc...)
- Mise en œuvre de relations privilégiées avec des partenaires artistiques professionnels (lieux de diffusion, artistes invités, artistes en résidence, etc...)
- Mise en œuvre de pédagogies adaptées aux personnes en situations de handicaps

3. Présentation et analyse de l'existant

3.1. État des lieux (année scolaire 2014 – 2015)

Le Conservatoire de musique est un service culturel municipal géré par la Ville. C'est un Conservatoire à rayonnement communal agréé par l'Etat – Ministère de la Culture pour son organisation pédagogique.

C'est un établissement d'enseignement spécialisé.

Le Conseil Municipal détermine les objectifs généraux du Conservatoire et définit les moyens (financiers, matériels et humains) nécessaires à son développement et à son fonctionnement. Le Maire procède au recrutement et à la nomination du personnel nécessaire à son fonctionnement.

Le Directeur, nommé par le maire est responsable de l'encadrement des enseignants, du fonctionnement de l'établissement ainsi que de la direction artistique et pédagogique.

Le directeur est placé hiérarchiquement sous l'autorité du Directeur du Service Promotion du Territoire, Culture et Communication et de Monsieur le Directeur Général des Services.

a) Les publics

Il est indéniable que des années de travail en commun avec la Municipalité, les Associations Culturelles, le Conservatoire, l'Éducation Nationale, le Conseil Général de Meuse et la DRAC ont modifié en profondeur les pratiques culturelles de la population scolaire commerciale : cette année (2014), 365 élèves, de la maternelle à la terminale ont pu expérimenter une démarche d'expression artistique par le biais du Plan Local d'Éducation Artistique (PLEA).

Fait hautement significatif, ces pratiques ont trouvé un large écho auprès des familles, lors des rencontres de la semaine des Arts, point d'orgue de ce dispositif.

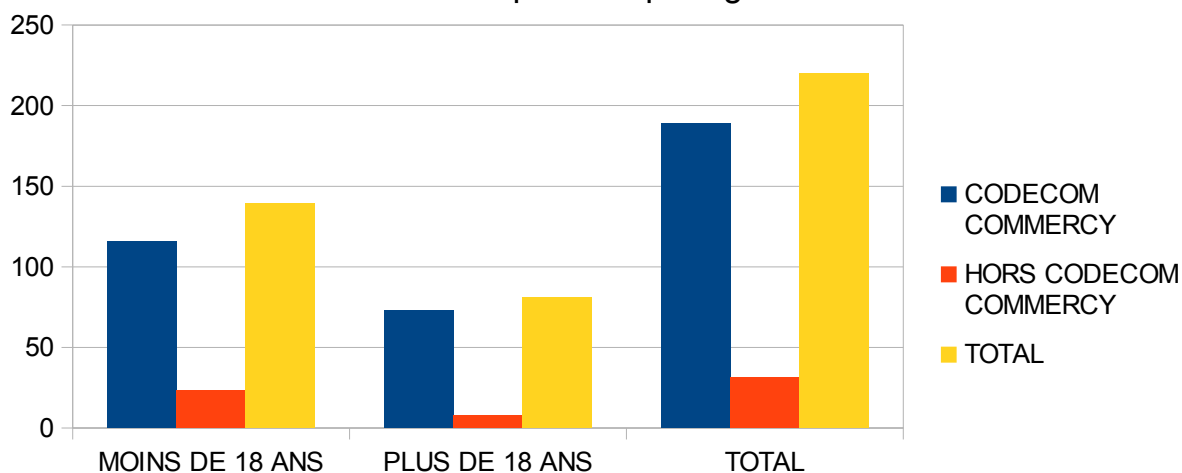
Chaque soirée consacrée à l'un des champs artistiques travaillés a permis ainsi de rassembler entre 200 et 400 personnes.

Le PLEA de Commercy a ainsi fait la preuve qu'un tel dispositif est un levier puissant pour favoriser la rencontre d'une communauté avec l'Art et la Culture.

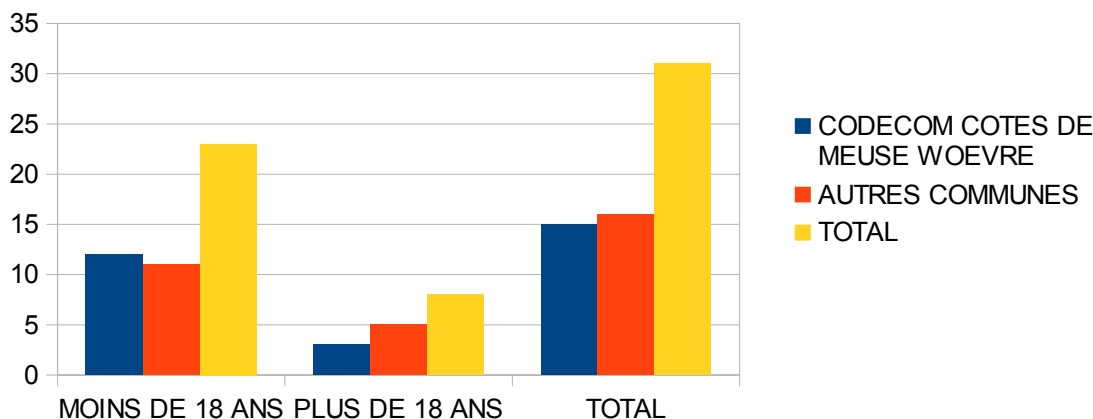
Par ailleurs, trois saisons de diffusion artistique (Estival « été chez Stan », spectacles, expositions...) ont montré l'intérêt du public du bassin de Commercy - près de 3 000 spectateurs – envers la création vivante et les productions d'artistes reconnus par le monde de l'art.

Il apparaît donc que la mise en commun de moyens a porté ses fruits et qu'il est fondamental de poursuivre le travail entrepris afin d'en amplifier la portée et les retombées.

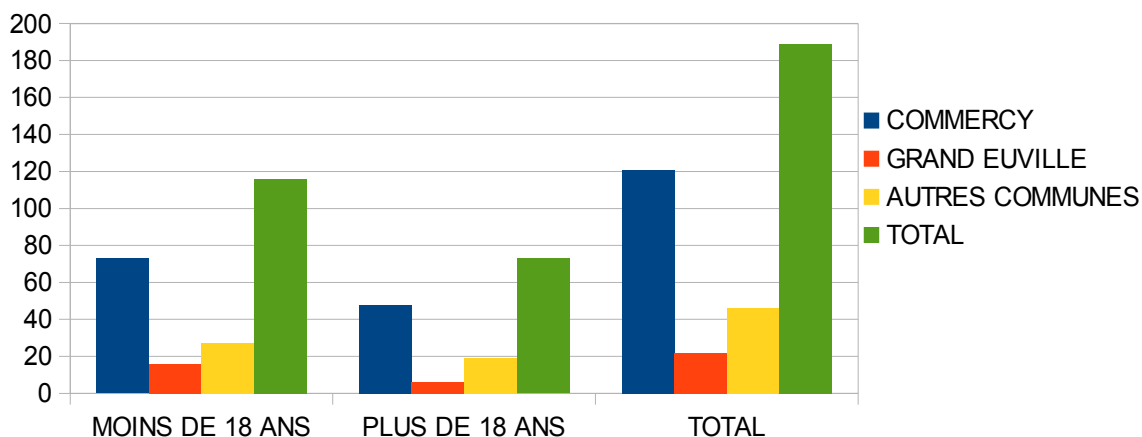
Répartition par âge



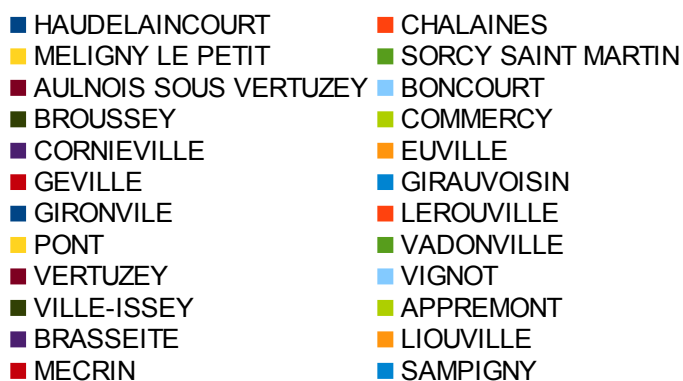
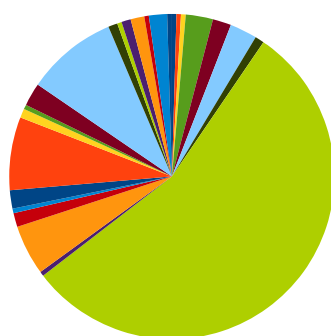
Répartition des élèves provenant des autres Communauté de Communes



Répartition des élèves de la Communauté de Communes du Pays de Commercy



Répartition par commune



	- 18 ANS		+ 18 ANS		TOTAL	
	effectif	En %	effectif	En %	effectif	En %
HAUDELAINCOURT	0	0,00	1	1,23	1	0,45
CHALAINES	1	0,72	0	0,00	1	0,45
MELIGNY LE PETIT	1	0,72	0	0,00	1	0,45
SORCY SAINT MARTIN	4	2,88	2	2,47	6	2,73
AULNOIS SOUS VERTUZEY	2	1,44	2	2,47	4	1,82
BONCOURT	4	2,88	2	2,47	6	2,73
BROUSSEY	2	1,44	0	0,00	2	0,91
COMMERCY	73	52,52	48	59,26	121	55,00
CORNIEVILLE	1	0,72	0	0,00	1	0,45
EUVILLE	7	5,04	4	4,94	11	5,00
GEVILLE	2	1,44	1	1,23	3	1,36
GIRAUVOISIN	1	0,72	0	0,00	1	0,45
GIRONVILE	4	2,88	0	0,00	4	1,82
LEROUVILLE	10	7,19	6	7,41	16	7,27
PONT	0	0,00	2	2,47	2	0,91
VADONVILLE	0	0,00	1	1,23	1	0,45
VERTUZEY	5	3,60	0	0,00	5	2,27
VIGNOT	12	8,63	8	9,88	20	9,09
VILLE-ISSEY	2	1,44	0	0,00	2	0,91
APPREMONT	1	0,72	0	0,00	1	0,45
BRASSEITE	2	1,44	0	0,00	2	0,91
LIOUVILLE	1	0,72	2	2,47	3	1,36
MECRIN	1	0,72	0	0,00	1	0,45
SAMPIGNY	2	1,44	2	2,47	4	1,82
SAINT MIHIEL	1	0,72	0	0,00	1	0,45
TOTAL	139	100,00	81	100,00	220	100,00

b) les activités pédagogiques

Globaliser la formation :

La formation doit être globale pour être cohérente. Elle doit garantir un socle fondateur nourri par toute la diversité des expériences et de parcours et par l'apport d'autres arts.

Les différents domaines artistiques doivent être mis en lien les uns avec les autres autant qu'il sera possible. Seront favorisés les projets qui jettent des ponts entre plusieurs disciplines artistiques et culturelles, théâtre et écriture, théâtre et musique, musique et informatique, écriture et patrimoine (en clair les domaines qui constituent justement l'identité de Commercy) tant dans la formation que dans la diffusion et la création.

Renforcer la place de la culture musicale :

Celle-ci doit être intimement associée à l'ensemble des pratiques qu'elles soient collectives ou individuelles. L'histoire et l'esthétique peuvent être mises en place dès le 1er cycle consolidées et structurées au cours du 2ème. Face aux besoins des musiques de tradition orale, la mise en place de repères d'écoute est nécessaire. Le professeur de culture musicale doit être une personne ressource pour l'établissement.

Favoriser les démarches d'invention :

Il convient également de favoriser toutes les démarches liées à l'invention à savoir : l'écriture, l'improvisation, l'arrangement, la composition.

Par ailleurs, des liens doivent être mis en place entre les différents participants, sous forme d'actions de formation communes aux enseignants, aux agents de développement, et de manière large à toutes les personnes en charge de l'accueil des enfants pour le hors-temps scolaire.

Un désenclavement permettra aux structures de diffusion de Commercy (associations...) et de formation (conservatoire) de tisser des liens avec les structures des villes voisines par le biais d'une mise en réseau : Bar-le-duc, Verdun, Toul, Nancy...

Les ateliers de Pratique Artistique, déjà existants fonctionnent en lien étroit avec les associations et les organismes locaux assumant la formation et/ou la diffusion culturelle...

- **Musique** : sont rassemblés autour d'un projet commun :

Le Conservatoire de musique, qui outre son cursus musical en trois cycles, met en place des classes de Maîtres, des ateliers de pratique collective (Classique et Musiques Actuelles) et participe avec l'Harmonie Municipale, la Batterie Fanfare et la Batucada « Karimba-Samba » à des créations présentées lors de manifestations culturelles.

Les associations locales, l'OMA avec des résidences d'artistes, à travers un travail de création en partenariat avec le Conservatoire, et les Associations « Troglozik » et « Les Amplifiés », réfèrent en matière de musiques actuelles.

Le lycée dont les élèves participent à l'atelier musique, mais contribuent également d'une façon plus large à l'organisation des manifestations musicales (semaine des arts).

- **Théâtre** : cet atelier réunit :

Le lycée et les élèves en option théâtre. L'Office Municipal d'Animation qui par sa programmation théâtrale annuelle a généré un intérêt croissant dans le public scolaire (enfants, adolescents) et adulte.

- **Ecriture :**

Un partenariat s'est établi entre le lycée, le collège, la Bibliothèque municipale, l'Office Municipal d'Animation qui conjuguent leurs moyens autour de l'écriture poétique et répartissent formation et diffusion.

c) La diffusion (programmation 2014 – 2015 annexée au Projet d'établissement)

Depuis un certain nombre d'années, la Ville de Commercy a impulsé de nombreuses actions dans le domaine de l'action culturelle en direction des jeunes, quel que soit leur âge, leur niveau scolaire.

Parallèlement, différents acteurs de la vie culturelle de la Commune, qu'il s'agisse de représentants des institutions éducatives ou du monde associatif sont engagés dans une réflexion en vue de donner davantage d'efficacité à leurs propositions.

La demande d'expression est importante, tant de la part du jeune public scolarisé que des enseignants désireux de consolider les projets existants.

d) Les ressources propres

La Ville de Commercy supporte en général à plus de 50% les charges générées par le Conservatoire.

Ces charges sont partagées entre les frais de personnel, les charges à caractère général et les frais d'entretien de la Maison de la musique et se montent à 382 685 €. (2014)

Les recettes de fonctionnement, sont pour la plupart dues au versement des droits de scolarité par les élèves.

Soit : 148 750 € de frais de scolarité

Soit : 4 084 € de mise à disposition de personnel facturé au GFP

Par ailleurs, le Conseil général abonde le budget consacré aux projets musicaux par une subvention.

Soit : 20 489 € en 2014

e) Les partenaires structurels

Le partenariat entre les structures municipales, les opérateurs culturels et les établissements scolaires se trouve aujourd'hui renforcé dans la mesure où les différents partenaires locaux s'engagent à œuvrer dans le sens d'une plus grande cohérence entre diffusion et formation.

Il convient alors de fédérer l'action culturelle, et les diverses propositions en matière d'éducation artistique doivent s'intégrer aux dispositifs d'aménagement du temps de l'enfant, à savoir, les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

- **Ouverture au monde scolaire**

L'épanouissement de l'individu est favorisé par l'éducation et l'expression artistique et culturelle. De plus ces activités mises en place dans une continuité éducative dans le cadre du Plan local d'éducation artistique contribuent à la construction de son identité et de sa conscience citoyenne, et lui permettent d'affronter plus sereinement les difficultés de sa vie d'adulte.

Différents dispositifs existent et sont exploités ou en cours d'organisation : musique à l'école en temps scolaire, classes à horaires aménageables pour un projet musical, ou Charte départementale de développement des pratiques vocales et du chant choral.

Nous noterons :

- La mise en place d'un **Orchestre à l'école** répond à ces objectifs :
 - Renforcer l'éducation musicale des élèves, développer leurs capacités d'expression et de création, tant au niveau individuel que collectif.
 - Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage.
 - Mettre en place des projets communs d'éducation artistique et culturelle entre les établissements scolaires et les structures ou services culturels.
 - Etablir une complémentarité entre l'offre culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire.
 - Faciliter l'accès des jeunes à l'ensemble de l'offre culturelle autonome de futurs citoyens

Au sein de l'école élémentaire des Moulins, le dispositif a pour objectif d'assurer un enseignement de 2 heures par semaine par élève, réparties sur le temps scolaire, comprenant un apprentissage instrumental et une pratique d'ensemble en orchestre selon la répartition suivante :

Temps de formation :

- 30 minutes par discipline (petits groupes – Vendredi)
- 10 minutes d'apprentissage des gestes et postures du Musicien (Collectif – Vendredi)
- 80 minutes d'orchestre (2 séances de 40 minutes – Lundi et Vendredi)

L'ensemble des enseignements proposés trouvera son aboutissement dans des auditions ou concerts en public sur un espace scénique dédié.

- La Mise en place des **Classes à horaires aménagés**

L'objectif est de favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves musiciens scolarisés en secondaire à l'Institution privée Sainte Jeanne D'Arc de Commercy. Les classes à aménagement d'horaires doivent permettre aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales.

Les élèves musiciens pourront poursuivre leur parcours musical diplômant au Conservatoire le mercredi de 10h à 12h ainsi que le vendredi de 15h à 17h.

les classes à aménagement d'horaires sont ouvertes de la 6ème à la 4ème à l'Institution Jeanne D'Arc. A l'issue du primaire, les parents inscrivent leur enfant au Conservatoire après accord de l'Institution. Une présentation du Conservatoire peut être organisée à l'Institution lors d'une réunion avec les parents des élèves de CM2.

- Mise en place des **Actions dans le cadre du PLEA**

- Charte départementale de chant choral :

Depuis plusieurs années, le conservatoire est le partenaire privilégié de l'INECC et du Conseil général pour ses projets de formation des enseignants, de diffusion et de pédagogie dans le temps scolaire.

- Les acquis pour les enfants :

Mémorisation d'un répertoire, création, amélioration de l'orientation spatiale, de l'écoute et de la concentration, meilleure intégration de chacun dans le groupe classe (respect de l'autre) , motivation ressentie pour une activité du temps scolaire, acquisition de confiance en soi quand il faut être meneur, rencontre avec des artistes professionnels et découverte d'une autre langue.

- Les acquis pour les adultes (Intervenants, Professeurs des écoles...) :

L'apport de répertoire lors du stage.

Le travail en binôme entre l'intervenant du Conservatoire et l'enseignant, binôme formé lors du stage.

La possibilité pour les enseignants de travailler le répertoire seuls avec leur classe.

- Les acquis pour tous :

Les rencontres régulières des classes avec les intervenants.
Le plaisir partagé lors des rencontres, spectacles...

- **Les Pratiques Amateurs**

« Rendre l'élève autonome et l'inciter à avoir une pratique collective amateur »

L'établissement forme des amateurs. Il convient donc de favoriser les liens avec la pratique en amateur à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Ainsi un grand nombre d'élèves pourra poursuivre leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire.

Les pratiques collectives doivent s'affirmer comme centrales. Si à l'évidence l'exigence de l'enseignement particulier demeure, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage.

Nous devons inciter les élèves à rejoindre les formations constituées en association (Harmonie Municipale, Batterie fanfare, Choeurs, Batucada et autres formations de Musiques Actuelles...) car c'est bien la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future.

Le projet d'établissement se doit de démontrer comment, avec quelle stratégie et quels moyens il sera possible de développer les différents axes proposés ci-dessus et de définir les actions à conduire pour y répondre.

- **Les structures de formation**

CNFPT – DRAC Lorraine – Spectacle vivant en Lorraine – CEFEDM de Lorraine - INECC

- **Les autres partenaires**

Conseil Général de La Meuse
Communauté de Commune « Pays de Commercy »
Association « Orchestre à l'école »
Le Sénat

f) Les réseaux

Diverses actions d'échange pédagogique ont lieu chaque année au niveau régional. Le Conservatoire doit poursuivre son rayonnement hors des limites de la commune dans le cadre du schéma départemental.

3.2. L' Organisation

a) les élèves :

Effectifs d'élèves au 1er janvier 2015

Élèves inscrits (toutes disciplines confondues)	220
Parcours découverte	18
Sensibilisation Instrumentale	12
Parcours diplômant	90
Parcours non diplômant	56
Pratiques Collectives	137

FORMATION INSTRUMENTALE

	ANNÉE 2007-2008 (juin 2008)	ANNÉE 2008-2009 (juin 2009)	ANNÉE 2009-2010 (juin 2010)	ANNÉE 2010-2011 (juin 2011)	ANNÉE 2011-2012 (nov 2011)	ANNÉE 2012- 2013 (dec 2012)	ANNÉE 2013-2014 (juin 2014)	ANNÉE 2014-2015 (nov 2014)
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012-	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CHANT INDIVIDUEL	6	0	4	3	2	2	4	6
CLARINETTE	8	7	11	8	9	9	9	9
FLUTE A BEC	11	7	7	7	4	5	3	3
FLUTE TRAVERSIERE	19	17	20	24	21	16	15	14
GUITARE	32	28	30	27	24	30	28	28
GUITARE BASSE - ELECTRIQUE	9	10	12	12	7	6	5	8
PERCUSSIONS	19	14	20	15	20	16	20	17
PIANO	34	32	35	29	31	31	28	20
SAXOPHONE	16	17	10	13	11	7	6	7
TROMBONE	1	4	5	5	4	4	2	2
TROMPETTE	17	16	18	20	16	14	17	12
VIOLON	13	13	14	15	15	16	17	16
VIOLONCELLE	3	5	4	5	5	5	5	4
TOTAL	188	170	190	183	169	161	159	146

* Groupes instrumentaux : "Ray Charles", "Ouragan", "Arc-en-Ciel", accompagnement guitare ou piano, etc ...(sans FM et Eveil)

NOMBRE D'ELEVES EN F.I.	188	170	190	183	169	161	159	146
NOMBRE D'ELEVES EN ENSEMBLES	111	129	104	112	124	116	135	137
TOTAL	299	299	294	295	292	277	294	283

b) le personnel

- un directeur
- une assistante administrative
- un agent technique entretien
- 15 enseignants : 5 sont titulaires et 10 sont non titulaires dont 3 contractuels

c) Les organes représentatifs de fonctionnement :

- **Le Conseil Pédagogique**

L'équipe de direction artistique, pédagogique, administrative.

Un responsable par département.

8 départements : vents, cordes, claviers, formation musicale, musiques actuelles, percussions, pratiques collectives et voix.

Environ 4 à 6 réunions par année scolaire.

• Le Conseil d'Établissement

Membres de droit :

Monsieur Jérôme LEFEVRE Maire de Commercy
Madame Elise THIRIOT Adjointe à la Culture
Monsieur David NURENBERG D.C.C
Monsieur Stéphane GARAFFI Directeur du Conservatoire
Madame Gaëlle THIRION – Agent administratif
Monsieur François Christophe CARROUGET Conseiller municipal
Monsieur Bruno MAUD'HEUX Conseiller Municipal
Madame Rachel COT Conseillère Municipale
Monsieur Nicolas LECLERC Président de l'Harmonie Municipale
Monsieur Hervé LAUNAY Président de la Batterie Fanfare

Membres des Parents d'élèves élus :

Mme Emmanuelle GERMAIN
Mme Patricia TRAN
Mme Déborah GARELLI
M. Régis DE CARLI

Membres des Professeurs élus :

Mme Christine SHAYKHIAN
Mme Anne MIDOL MONNET

Le Conseil d'Établissement a pour objectif de permettre aux divers représentants des responsables politiques, administratifs, pédagogiques, élèves et parents d'élèves de se rencontrer périodiquement (2 ou 3 fois par an) pour étudier l'ensemble de la vie de l'établissement.

Ce conseil n'a pas voix délibérative mais consultative, il est une instance dynamique au sein de l'établissement offrant une procédure de concertation, de circulation des informations et des idées.

Ce conseil est convoqué à l'initiative de son président ou sur demande motivée d'au moins les 2/3 de ses membres, adressée au président.

Ses compétences :

- étudier le fonctionnement de l'établissement et son rayonnement
- formuler des propositions
- émettre des souhaits :
 - sur le plan pédagogique et artistique
 - sur le plan administratif
 - sur le plan matériel et social de la vie quotidienne de l'établissement.

d) le parc instrumental :

Instruments destinés au fonctionnement du Conservatoire et de l'Harmonie Municipale:

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Piano droit	6	Flûte à bec alto	3
Piano à queue ¼	2	Flûte à bec Ténor	4
Piano numérique	1	Flûte traversière	11

Violon ¼	4	Flûte Piccolo	2
Violon ½	3	Flûte en sol	1
Violon ¾	2	Guitare ¾	4
Violon entier	3	Guitare ½	1
Violon Alto ¾	0	Guitare entière	3
Violoncelle 1/8	1	Guitare électro-acoustique	2
Violoncelle ¼	1	Banjo	1
Violoncelle ½	6	Trompette Sib	10
Violoncelle entier	1	Cornet Sib	5
Clarinette	12	Bugle	1
Clarinette basse	1	Trompette Piccolo	1
Saxophone soprano (courbé)	4	Cor en Fa	4
Saxophone Alto	9	Trombone	4
Saxophone Ténor	2	Trombone Basse	1
Saxophone Baryton	2	T-Bone	2
Flûte à bec soprano	3	Euphonium	2
Flûte à bec basse	2	Tuba/Basse	4

Instruments et Matériel destinés aux Musiques Actuelles

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Piano numérique	1	Ampli Guitare	3
Batterie	1	Ampli Basse	3
Guitare électrique	2	Système Son HK + Mix 6 voix	1
Guitare basse	4	Table de Mixage	1

Instruments liés au département de Percussions

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Xylophone	1	Glockenspiel	1
Vibraphone	1	Cloches tubulaires	1
Marimba 3.1/2	1	Batterie	3
Marimba 4.1/3	1	Timbale	4
Batucada (set 14 fûts)	1	Djembé	7
Grosse Caisse Symphonique	1	Tam (set)	2

Instruments destinés à la Batterie Fanfare

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Clairons	9	Cor de Chasse	1
Trompettes de cavalerie	4	Hélicon Mib	1
Clairon Basse	2	Grosses Caisses	2

Trompettes Basse	1	Cymbales (paires)	3
Tambours/Baudriers	5	Cor de Chasse	

e) Le Règlement intérieur et le Règlement des études :

Ces deux règlements seront annexés au projet d'établissement :

f) les études

Les disciplines enseignées :

- **Les Vents** : flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cornet, trombone et tuba
- **Les Cordes** (frottées) : violon – alto – violoncelle
- **Les Cordes** (pincées) : guitare classique et Folk/Accompagnement
- **Les Claviers** : piano
- **Les Percussions** : Batterie, Peaux, Digitales et Claviers
- **La Voix** : Chant individuel
- **Les Musiques Actuelles** : Guitare électrique et Basse électrique
- **La Formation Musicale** : Eveil, Initiation, Langage écrit, Chant, Culture Musicale, Culture Jazz et MAO
- **La Musique de Chambre** : Accompagnement

les pratiques collectives :

- **Pratiques vocales** : Chansons, chant choral enfant, ensemble vocal Adulte.
- **Ensembles de classes** (Guitares, Clarinettes, Saxophones, Percussions, Flûtes Traversières, Flûtes à bec, Musiques Actuelles).
- **Orchestres** : Harmonie Municipale, Batterie Fanfare, Vents (Big Band), Cordes, Percussions (Batucada – Djembés), Théâtre Musical.

g) Les locaux et les lieux de diffusion

- **Les locaux :**

Maison de la Musique (Conservatoire de Musique)

- Place Charles de Gaulle
- Locaux d'enseignement et service administratif
- Un bâtiment central (ancienne Mairie) comprenant :
 - 12 salles de cours de musique
 - 1 salle d'Auditions/Répétition Orchestres
 - 2 salles de cours pour personnes à mobilité réduite
 - 1 accueil central
 - 1 salle des professeurs
 - 1 bureau de la secrétaire
 - 1 bureau du directeur
 - 1 salle de repos/restauration

Salle de Musiques actuelles « Ray Charles », située sur le site Monplaisir

- - 1 salle entièrement équipée (Système son, Amplis, Piano numérique et Batterie)

- **Lieux de Diffusion**

<i>Lieux de Diffusion</i>	Jauge
Salle des Mariage (Mairie)	60 personnes
Salle E. Leroy (Conservatoire)	80 personnes
Salle des Tilleuls (Amphithéâtre)	90 personnes
Chapelle St Charles (Hôpital) en attente d'agrément ERP	100 personnes
Salle Truffaut (Cinéma)	216 personnes
Salle des Roises	250 personnes
Eglise St Pantaléon	400 personnes
Salles des Ouillons	750 personnes

3.3. Diagnostic

a) Activités et Partenariats

Le Conservatoire est très actif au niveau des projets : nombreuses prestations d'élèves.

Les partenariats avec les autres structures et associations de la ville sont déjà importants et peuvent être encore développés dans le sens de la réalisation de projets de création pluridisciplinaires.

L'enseignement y est de de qualité.

L'ouverture à la création qui a déjà commencé au sein du département « musiques actuelles» depuis plusieurs années doit se développer.

Le lien avec le milieu scolaire est bien ancré grâce aux interventions régulières en milieu scolaire, aux nombreuses actions de sensibilisation et projets avec les élèves dans le cadre du PLEA.

b) l'Action culturelle

L'action culturelle est en place, il faut encore renforcer le lien avec les enseignements du Conservatoire et la sensibilisation du public.

Il est nécessaire d'assouplir le fonctionnement du Conservatoire pour pouvoir répondre aux demandes du public adolescent en particulier (hors cursus actuel à aménager au niveau des tarifs d'inscription, du répertoire plus proche des musiques prisées par les adolescents).

c) Les Musiques Nouvelles

Il est nécessaire également de développer les volets « Musiques nouvelles, Musique Assistée par Ordinateur, atelier création et improvisation ...».

Communication

L'école a acquis un bon « savoir-faire », il nous faut maintenant progresser dans le « faire-savoir » : communiquer, faire connaître ce que l'on fait et l'expliquer.

4. Axes de développement

Le Conservatoire : **Une excellence pour tous.**

Le Conservatoire est d'abord un lieu d'enseignement de grande qualité. En tant qu'établissement agréé, il est lieu de référence en matière d'éducation artistique et pôle ressource pour les nombreux partenaires du territoire.

Consciente de l'ensemble des enjeux qui ont été énoncés, la Municipalité souhaite définir clairement les orientations qui seront prises afin de les expliciter, de les partager avec les acteurs, partenaires, et usagers. Une réelle concertation sera menée afin d'éclairer et de rendre plus efficaces les activités futures.

4.1. Le Rayonnement :

a) Ouverture à la diversité des publics

L'évolution des missions des établissements d'enseignement artistique est à la fois une exigence et une réalité :

Une exigence, car il appartient aux établissements d'enseignement artistique de prendre en compte l'enjeu fondamental de l'épanouissement de l'élève. Il est indispensable de sortir les établissements de leur image encore parfois élitiste et inaccessible pour une grande partie de la population. Il s'agit de passer d'une logique d'offre à une logique de demande.

Une réalité, car les établissements les plus dynamiques assument déjà pleinement ce rôle, qui leur paraît être le socle même de leurs missions et leur « **cœur de métier** ».

Elle se traduit pour l'année scolaire 2013/2014 :

- Par l'application des quotients familiaux dans les tarifs du Conservatoire de Commercy, plus d'un tiers des familles bénéficient d'allègements des cotisations.
- Par son action en milieu scolaire, le Conservatoire touche plus de 300 jeunes enfants sans distinction sociale ou culturelle.
- La création d'un « Pôle handicap » permettra de mettre en place différentes actions menées pour l'activité musicale des personnes en situations de handicap.

b) Accueillir le jeune public

Les cours du parcours découverte (à partir de 18 mois) proposent un contenu spécifique qui vise à développer chez l'enfant des capacités musicales et corporelles situées dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage. Il permet à l'enfant de découvrir de manière ludique et sensorielle un monde sonore, d'explorer et de trouver sa voix, de développer une attitude d'écoute sensible et fine, d'affiner sa motricité pour aller vers un geste musicien et d'éveiller son sens de la créativité et de l'invention.

L'atelier de sensibilisation instrumentale permet de découvrir les différents instruments afin notamment d'affirmer son goût pour l'un d'entre eux.

Attirer de nouveaux et jeunes publics vers le conservatoire suppose aussi qu'ils osent en franchir la porte. Nous souhaitons mettre en place une opération : « **Osez le conservatoire !** », c'est organiser des actions pour démystifier l'accès au conservatoire. Cette ouverture s'accompagne d'un important travail de communication.

c) Ouverture sur la cité et Développement des partenariats

Le conservatoire est « un pôle ressources pour les partenaires du territoire ».

Cette affirmation traduit une transformation majeure : il est essentiel de s'adapter à l'évolution des goûts et des pratiques en prenant en compte la diversité des attentes et des besoins du public sur l'ensemble du territoire.

Ce changement de perspective a des incidences concrètes sur le positionnement de l'établissement au sein de la Cité : il devient, en effet, un pivot essentiel de l'action éducative et culturelle. A cette fin, il doit se situer au cœur de partenariats :

- Avec les **autres établissements** d'enseignement artistique, quel que soit leur statut, dans le cadre d'une politique de **réseau**.
- Avec les services de la Ville : **service jeunesse, service social, offre de loisirs...**
- Avec les **structures de diffusion du spectacle vivant**.
- Avec les **établissements scolaires**.
- Et enfin avec les **établissements médicaux**.

d) Confirmer l'action artistique

- Développer l'accueil d'artistes en résidence autour des projets fédérateurs.
- Poursuivre une programmation en associant le plus possible les enseignants du Conservatoire.
- Enrichir notre diffusion en collaborant avec d'autres organismes de diffusion et de création.
- Mettre en place un système d'évaluation de ces différentes actions.
- Décentraliser des concerts dans les quartiers dans de bonnes conditions artistiques en collaboration avec des associations, éventuellement l'association de parents d'élèves.

e) Tendre vers une mutualisation des moyens

Dans le cadre de l'Intercommunalité ou dans le cadre de groupement de communes, il convient de réfléchir à une mutualisation des personnels afin d'apporter une plus grande diversité dans l'offre culturelle et musicale tout en tenant compte du contexte économique actuellement supporté par les collectivités.

4.2. Évolution interne

a) Lieu d'enseignement de qualité

Pour être innovant et reconnu, le Conservatoire doit répondre à des objectifs de formation adaptés à chaque élève.

Poursuivre dans chaque département une véritable pédagogie de projet.

Se donner comme objectif final la maîtrise d'une pratique amateur de haut niveau.

Une optimisation du parc instrumental doit permettre à tous les enfants de commencer des études en allégeant l'investissement financier des parents.

Développer le soutien aux pratiques amateurs en clarifiant leur statut dans l'établissement.

b) Mettre les pratiques amateurs et les pratiques collectives au coeur des missions

Notre contexte institutionnel est originellement professionnalisant et sa structure pyramidale n'encourage pas « *l'amateurisme actif* ». Encore aujourd'hui, il semble que la formation des professeurs les incite, probablement dans une démarche assez humaine de reproduction de leur propre expérience, à privilégier un enseignement en face à face, qui peut être d'une grande exigence.

Ceci peut écarter un certain nombre d'élèves d'un chemin artistique, dans la mesure où l'exigence prendra le pas sur la satisfaction et le plaisir à jouer. Le fait d'inciter assez vite l'élève à participer à des pratiques collectives peut permettre d'ancrer sa motivation, car le partage peut être un moteur, en raison de son caractère à la fois ludique et stimulant.

Mettre la formation des amateurs, qui sont aussi les plus nombreux, au même niveau que celle des futurs professionnels suppose une évolution de la pédagogie des enseignants, formés à l'excellence. Ce changement de pédagogie est fondamental en vue d'un meilleur épanouissement des élèves. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que l'arrivée des nouvelles technologies peut modifier les modes d'apprentissage et éloigner les jeunes des lieux traditionnels de formation.

Par ailleurs, se préoccuper davantage des pratiques amateurs implique de mieux tenir compte des besoins et contraintes des intéressés, jeunes (particulièrement les adolescents) et adultes, y compris en termes d'accueil ou de mise à disposition de salles.

La pratique collective a toujours été encouragée au sein du Conservatoire de Commercy,

Tous les ateliers doivent être accessibles gratuitement aux élèves inscrits en pratique instrumentale individuelle quelque soit leur parcours.

c) Tendre vers une diversification et un élargissement des pratiques proposées

Continuer à dispenser un enseignement dans le cadre des différents parcours organisés en cycles respectant les règles en vigueur.

Aller vers un enseignement global en créant une cohérence et une transversalité entre les différentes disciplines : instrument, formation musicale, pratique collective..

Mettre en place un système simple d'évaluation à la fois compréhensible par les élèves et les parents.

Accueil et soutien des amateurs.

Mettre en place des projets fédérateurs ouverts à tout le Conservatoire.

Développer la transversalité des enseignements.

Développer les projets inter-disciplinaires musique.

d) Valoriser les concerts d'élèves

Promouvoir les auditions d'élèves en leur donnant un véritable caractère de concert tant par la forme que par le contenu.

Promouvoir les moments musicaux en choisissant des lieux adaptés sur la ville et soutenir les élèves qui doivent eux-mêmes mettre ces projets en place.

Distinguer les auditions centrées sur les pratiques collectives.

Associer les départements de l'école pour la conception et la coordination de toutes ces actions afin que chacun se sente concerné.

Élaborer un dispositif de suivi de la participation des élèves à ces diverses auditions.

Faire en sorte que le département de formation musicale participe activement à ces auditions tant par la mise en place des projets fédérateurs que par la préparation à ces auditions par les professeurs et la présence active des élèves.

e) Une équipe pédagogique forte et soudée

L'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Coordonnée en fonction du projet d'établissement déterminé par la Collectivité, l'équipe pédagogique est animée et coordonnée par une équipe de direction.

Le travail en équipe doit permettre de valoriser les compétences de chacun, en les mettant au service de l'ensemble du public.

f) Informer et concerter

Informers les parents par deux bulletins de liaison (intranet) dans lesquels figureront le contrôle continu dans l'ensemble des disciplines, les résultats des examens.

Echanger et dialoguer au sein de l'équipe enseignante pour renouveler les situations pédagogiques et de vivifier l'enseignement.

Se concerter en associant professeurs et parents élus pour les activités et les projets envisagés.

Prendre en compte que l'ensemble des objectifs est l'affaire de tous.

5. Conclusion

Ce projet d'établissement a pour mission de mettre en place la politique culturelle de la Ville et est effectif jusqu'en 2020.

Il convient de faire du Conservatoire à vocation communale un moyen partagé de développement culturel et social du territoire qui peut dépasser les limites de l'intercommunalité dans le cadre d'un partenariat spécifique.

Il conviendra d'année en année de procéder à des réajustements et des réorientations nécessaires au regard du bilan final à court, moyen et long terme.